

Les chapitres globalisés « opérations d'ordre »

Les objectifs de la mesure

- Améliorer la lisibilité des budgets des SPIC locaux en mettant en valeur les opérations réelles et l'autofinancement.
- Introduire une fongibilité des crédits d'ordre.

La création de chapitres globalisés regroupant les opérations d'ordre budgétaires

Les opérations d'ordre maintenues dans le budget (cf. fiche n° 3 « opérations patrimoniales débudgétisées ») seront dissociées des chapitres budgétaires actuels pour être regroupées dans des chapitres globalisés spécifiques (codifiés 04x). Ces chapitres regrouperont uniquement des opérations d'ordre budgétaires, c'est-à-dire des opérations :

- ne donnant lieu ni à encaissement ni à décaissement,
 - retracées simultanément en dépenses et en recettes au budget,
 - donnant lieu à l'émission à la fois d'un mandat et d'un titre,
 - et équilibrées sur le plan budgétaire.
- ⇒ *A contrario, les opérations d'ordre semi-budgétaires sont retracées dans les chapitres classiques, avec les opérations réelles et les opérations de rattachement des charges et des produits.*

Huit (8) chapitres globalisés « opérations d'ordre budgétaires » sont créés pour retracer chacune des catégories d'opérations d'ordre budgétaires et permettre ainsi de faire apparaître l'autofinancement en lecture directe au budget :

- quatre (4) chapitres de transferts entre les sections (040 en dépenses et en recettes de la section d'investissement ; 042 en dépenses et en recettes de la section d'exploitation),
- deux (2) chapitres dédiés aux opérations d'ordre au sein de la section d'investissement (041 « opérations patrimoniales »),
- deux (2) chapitres dédiés aux opérations d'ordre au sein de la section d'exploitation (043, créé uniquement en M44 pour les besoins de la répercussion des charges financières dans le coût des stocks de terrains constitués par les établissements publics fonciers locaux).

La définition des opérations rattachées à chacun des chapitres d'ordre

En section d'investissement, en dépenses et en recettes :

- Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement de la section

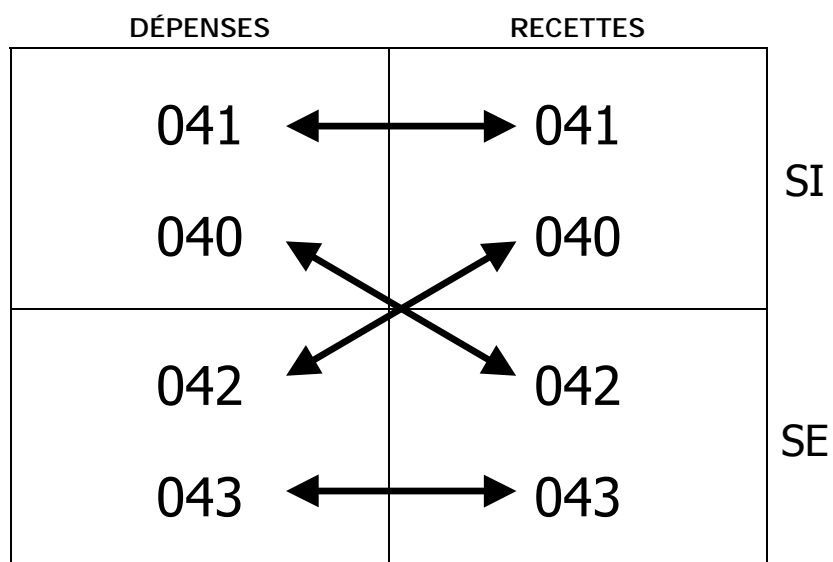
d'exploitation (021). Les dépenses du chapitre 040 sont toujours égales aux recettes du chapitre 042 ; les recettes du chapitre 040 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 042.

- Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Les dépenses du chapitre 041 sont toujours égales aux recettes du chapitre 041.

En section d'exploitation, en dépenses et en recettes :

- Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023). Les dépenses du chapitre 042 sont toujours égales aux recettes du chapitre 040 ; les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 040.
- Le chapitre 043 « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation » regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation. Les dépenses du chapitre 043 sont toujours égales aux recettes du chapitre 043.

L'impact budgétaire des chapitres d'ordre peut être schématisé ainsi :



Les caractéristiques techniques des chapitres d'ordre : la codification des opérations dans les systèmes d'information

Certains articles budgétaires pourront désormais appartenir soit à des chapitres réels, soit à des chapitres d'ordre. De plus, certains articles budgétaires pourront appartenir à plusieurs chapitres d'ordre différents, selon qu'ils sont utilisés pour des opérations au sein d'une seule section ou pour des opérations entre sections.

C'est pourquoi il sera nécessaire, lors de la confection des budgets, mandats et titres dans les systèmes d'information des ordonnateurs, de codifier les opérations de manière à transmettre au comptable les informations utiles pour :

- déterminer si la pièce (ligne de budget, mandat ou titre) se rattache à un chapitre ordinaire ou à un chapitre globalisé,
- le cas échéant, déterminer de quel chapitre globalisé il s'agit.

Les protocoles d'échange entre ordonnateurs et comptables permettent de véhiculer ces informations. La codification retenue dans le protocole « Indigo » est présentée ci-après.

La zone « nature » du protocole « Indigo » permet de déterminer la nature de l'opération concernée : ordinaire (nature 01), semi-budgétaire (17), rattachement (15 en dépense, 16 en recette), opération d'ordre budgétaire (08).

- ⇒ *Classiquement, le remplissage de cette zone permet aux applications du comptable de déterminer le (ou les) comptes de tiers à utiliser en contrepartie du compte budgétaire lors de la prise en charge des mandats et des titres.*
- ⇒ *Le code véhiculé par la zone nature permettra désormais également de déterminer quel chapitre budgétaire est concerné par l'opération (ouverture ou diminution de crédits pour un acte budgétaire, consommation de crédits pour un mandat ou un titre) : chapitre d'ordre si code 08, chapitre ordinaire pour les autres codifications.*

La zone « opération » du protocole « Indigo » permet de préciser les cas où l'opération concernée se rattache à un chapitre spécifique.

- ⇒ *Classiquement, le remplissage de cette zone permet aux applications du comptable de déterminer le chapitre « opération d'équipement » concerné par l'opération : la mention d'un numéro dans cette zone permet de rattacher, par exception, une dépense au chapitre « opération d'équipement » identifié par ce numéro.*
- ⇒ *Le code véhiculé par la zone opération permettra désormais également de déterminer, pour les opérations d'ordre budgétaires (pour lesquelles le code 08 est indiqué en zone nature) quel chapitre « opérations d'ordre » est concerné (les codes 4, 5, 6 et 7 correspondent respectivement aux chapitres 040, 041, 042 et 043).*

La codification des dépenses d'investissement gérées dans le cadre d'un chapitre « opération d'équipement » devra désormais correspondre à un code opération au moins égal à 10.

Le tableau en page suivante détaille les modalités de gestion de chaque article budgétaire susceptible d'appartenir soit à un chapitre d'ordre soit à plusieurs chapitres.

Précision : le « x » accolé à un numéro de compte dans le tableau renvoie à l'ensemble des subdivisions de ce compte qui sont des comptes budgétaires d'exécution.

Tableau de gestion des chapitres d'ordre

		GESTION DES CHAPITRES					
		Chapitres d'ordre				Chapitres réels	
		ZONE NATURE INDIGO					
		08				Autres	
		ZONE OPÉRATION INDIGO					
Comptes	Recette et/ou Dépense	4 (invest.)	5 (invest.)	6 (expl.)	7 (expl.)	≥ 10 (opération en dépense)	0 (autre flux réel)
1021	R/D	040	041				10
10229x	R/D	040					
10251	R/D		041				10
10259	R/D	040					
105x	R/D		041				
1064	R/D	040	041				10
1068	R/D	040	041				10
139x	R/D	040					
14x	R/D	040					
15x..2	R/D	040					
16x sauf	R/D	040	041				16
16449	R/D		041				16
169	R/D	040	041				
20x	R/D	040	041			≥ 10	20
21x	R/D	040	041			≥ 10	21
22x ¹	R/D	040	041			≥ 10	22
231x	R/D	040	041			≥ 10	23
232	R/D	040	041			≥ 10	23
237	R/D		041			≥ 10	23
238	R/D		041			≥ 10	23
261	R/D	040	041				26
266	R/D	040	041				26
269	R/D		041				26
271	R/D	040	041				27
272	R/D	040	041				27

¹ Sauf 229x non budgétaires.

		GESTION DES CHAPITRES					
		Chapitres d'ordre				Chapitres réels	
		ZONE NATURE INDIGO					
		08				Autres	
		ZONE OPÉRATION INDIGO					
Comptes	Recette et/ou Dépense	4 (invest.)	5 (invest.)	6 (expl.)	7 (expl.)	≥ 10 (opération en dépense)	0 (autre flux réel)
274	R/D	040					27
2762	R/D		041				27
2763	R/D		041				27
2764	R/D		041				27
2766	R/D		041				27
279	R/D		041				27
28x	R/D	040					
29x	R/D	040					
3x ²	R/D	040					
4581	D	040					4581+n°
4582	R	040	041				4582+n°
4816	R/D	040					
4818	R/D	040					
60114 (M44)	D				043		011
60115 (M44)	D				043		011
60116 (M44)	D				043		
60117 (M44)	D				043		011
60124 (M44)	D				043		011
60125 (M44)	D				043		011
60126 (M44)	D				043		
60127 (M44)	D				043		011
60184 (M44)	D				043		011

² Sauf 32, 37, 392 et 397 non budgétaires.

		GESTION DES CHAPITRES					
		Chapitres d'ordre				Chapitres réels	
		ZONE NATURE INDIGO					
		08				Autres	
		ZONE OPÉRATION INDIGO					
Comptes	Recette et/ou Dépense	4 (invest.)	5 (invest.)	6 (expl.)	7 (expl.)	≥ 10 (opération en dépense)	0 (autre flux réel)
60185 (M44)	D				043		011
60186 (M44)	D				043		
60187 (M44)	D				043		011
6031	R/D			042			
66111	D			042			66
666	D			042			66
668	D			042			66
6742	D			042			67
675	D			042			
678	D			042			67
6811	D			042			
6812	D			042			
6815	D			042			68
6816	D			042			
6817	D			042			68
6861	D			042			
6865	D			042			68
6866	D			042			68
6871	D			042			
6872	D			042			
6874	D			042			
6875	D			042			68
6876	D			042			68
713x	R/D			042			
721	R			042			
722	R			042			
7621	R			042			76

		GESTION DES CHAPITRES					
		Chapitres d'ordre				Chapitres réels	
		ZONE NATURE INDIGO					
		08				Autres	
		ZONE OPÉRATION INDIGO					
Comptes	Recette et/ou Dépense	4 (invest.)	5 (invest.)	6 (expl.)	7 (expl.)	≥ 10 (opération en dépense)	0 (autre flux réel)
766	R			042			76
777	R			042			
778	R			042			77
7811	R			042			
7815	R			042			78
7816	R			042			
7817	R			042			78
7865	R			042			78
7866	R			042			78
7872	R			042			
7874	R			042			
7875	R			042			78
7876	R			042			78
79x horsM44	R			042			
79x (M44)	R			042	043		